



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3580

Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 667 802 euros à la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) de Lyon, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7e -  
Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie

**SEANCE DU 29 JANVIER 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINÉ, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINÉ), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/3580 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT GENERAL DE 667 802 EUROS A LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (MDEF) DE LYON, SISE 24 RUE ETIENNE ROGNON A LYON 7E - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'APPLICATION AFFERENTE (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2016/1837 du 18 janvier 2016, vous avez approuvé la convention cadre 2016-2019 entre la Ville de Lyon et la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon.

Constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) réunissant l'Etat, la Ville de Lyon, Pôle Emploi, la Métropole de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, la Mission locale de Lyon et l'association ALLIES, la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon a pour mission de :

- Observer la situation de l'emploi et anticiper les mutations économiques du territoire.
- Contribuer à la coordination des actions du service public de l'emploi et participer, en complémentarité avec Pôle Emploi, avec les réseaux spécialisés et avec les acteurs locaux, dans le respect des compétences de la Région et du Département :
  - accueil, information, orientation et accompagnement des personnes à la recherche d'une formation ou d'un emploi ;
  - développement de l'activité et de l'emploi ainsi que l'aide à la création et à la reprise d'entreprises.
- Contribuer au développement de la gestion territorialisée des ressources humaines.
- Mener également des actions d'information et de sensibilisation aux phénomènes des discriminations à l'embauche et dans l'emploi ainsi que des actions relatives à l'égalité professionnelle et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

L'emploi est une priorité forte de l'exécutif municipal dans un contexte économique et social très difficile pour nos concitoyens, et dans un contexte de fortes contraintes sur les finances publiques.

Pour conduire sa politique en matière d'emploi, vous savez que la Ville de Lyon s'appuie sur :

- la Maison de l'emploi et de la formation ;
- la Mission locale de Lyon, créée et financée par l'Etat, la Ville de Lyon et la Région, membre constitutif de la Maison de l'emploi et de la formation.

La Ville de Lyon a fondé son intervention sur la synergie entre la Maison de l'emploi et de la formation et la Mission locale car c'est une garantie d'efficacité de l'action publique en la matière et de bon usage de l'argent public. C'est aussi une garantie de décloisonnement des dispositifs existants et une réponse efficiente aux enjeux de la politique de la ville dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon.

Cette mutualisation entre la Maison de l'emploi et de la formation et la Mission locale permet de :

- rendre encore plus lisibles les outils d'accueil, d'orientation et d'accompagnement pour tous les publics, jeunes et adultes, dans un souci de proximité d'intervention en complémentarité avec Pôle Emploi, en mutualisant les antennes de proximité des deux structures, avec une offre de services plus complète ;
- mutualiser les actions en direction des entreprises en s'appuyant sur l'efficace partenariat qu'a développé la Maison de l'emploi et de la formation avec les entreprises : charte des entreprises pour l'emploi signée par plus de 320 entreprises de toute taille, coordination des recrutements en nombre comme pour la Part-Dieu, la Confluence, les activités périscolaires et le futur Hôtel-Dieu, assistance à la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics, rencontres métiers, actions de gestion prévisionnelle des emplois et compétences...

La politique de la Ville de Lyon en matière d'emploi et d'insertion professionnelle s'inscrit désormais en articulation avec le plan métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 de la Métropole de Lyon, conformément d'ailleurs au pacte de cohérence métropolitain, grâce à des orientations communes centrées à la fois sur :

- un renforcement de l'accès à l'emploi des personnes en insertion, notamment en ce qui concerne les allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ;
- un renforcement de la relation avec les entreprises et un lien plus fort entre opérations d'aménagement urbain, développement économique et accès à l'emploi.

Pour répondre à ces objectifs et prendre en compte ces éléments de contexte, je vous propose de poursuivre notre soutien financier à la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon par l'attribution d'une subvention de fonctionnement général de 667 802 euros au titre de l'année 2018. Pour mémoire, le montant en était de 573 457 euros en 2017, l'augmentation de 94 345 euros provenant de la contrepartie sous forme de subvention après suppression des postes de fonctionnaires mis à disposition par la Ville de Lyon.

La Ville de Lyon apporte également son concours à la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon par la mise à disposition à titre gratuit de locaux pour certaines antennes locales.

Vu la délibération n° 2016/1837 du 18 janvier 2016 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

**DELIBERE**

1) Une subvention de fonctionnement général de 667 802 euros est allouée au groupement d'intérêt public « Maison de l'emploi et de la formation de Lyon », sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7°.

2) La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon est approuvée.

3) M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4) La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 41809, nature 65738, fonction 90.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Anne-Sophie CONDEMINÉ